



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

PARIS, le 3 août 2009  
Original anglais

Point 55 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA RECONSTRUCTION  
ET LE DÉVELOPPEMENT DE GAZA**

**Résumé**

Le présent document est soumis en application de la décision 181 EX/59. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 181<sup>e</sup> session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide à la reconstruction et au développement dans la bande de Gaza. Le Directeur général compte faire publier un addendum au présent document avant la 182<sup>e</sup> session du Conseil.

Aucune incidence financière ou administrative.

1. Ce document présente des informations actualisées sur l'action menée par l'UNESCO au titre de la reconstruction et du développement dans la bande de Gaza depuis la 181<sup>e</sup> session du Conseil exécutif. Il porte sur la période d'avril à juin 2009.

2. Pendant cette période, l'UNESCO a déployé des efforts accrus pour répondre aux besoins humanitaires de la population de la bande de Gaza en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs humanitaires, créant une antenne de projet de l'UNESCO dans la ville de Gaza et affectant des crédits (imputés sur le budget ordinaire et extrabudgétaires) aux six projets relevant de l'Organisation retenus dans l'Appel éclair des Nations Unies pour Gaza (février 2009). Ces projets sont les suivants : (i) remise en état d'urgence d'établissements d'enseignement supérieur (800 000 dollars) ; (ii) prestation de services d'enseignement secondaire d'urgence dans les établissements ne relevant pas de l'UNRWA (800 000 dollars) ; (iii) soutien à la planification et à la gestion des crises pour les fonctionnaires de district et chefs d'établissement touchés (400 000 dollars) ; (iv) formation dans le domaine des normes minimales de l'INEE (320 000 dollars) ; (v) campagne en faveur des écoles comme zones de sécurité (420 000 dollars) ; et (vi) renforcement de la sécurité et de la protection des journalistes et liberté de la presse dans la bande de Gaza (200 000 dollars). Dans ce contexte, l'action de l'UNESCO a continué à être centrée sur l'éducation (Partie I), mais a aussi porté sur la sécurité et la protection des professionnels des médias (Partie II).

**Partie I – Action humanitaire de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation**

3. Comme permettent de le constater les cinq projets éducatifs inclus dans l'Appel éclair des Nations Unies pour Gaza, l'UNESCO concentre son action sur les domaines en proie à des insuffisances, l'objectif étant de promouvoir une approche globale du rétablissement des services éducatifs à Gaza et de contribuer à réduire l'écart de plus en plus large en matière de prestation de services éducatifs palestiniens entre la Cisjordanie et Gaza. Ces domaines, sur lesquels n'ont

pas porté les interventions d'autres organismes ou acteurs humanitaires sont les suivants : (i) le rétablissement urgent des services éducatifs dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ; et (ii) la promotion de normes de qualité en matière d'éducation dans les situations de crise.

4. D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mobilisation de fonds au titre des cinq projets éducatifs. En plus du financement provenant du Fonds-en-dépôt japonais (100 000 dollars), ces projets se sont vu attribuer des crédits d'un montant de 214 796 dollars par l'Arabie saoudite et de 61 736 dollars par S. A. R. la Princesse Firyal de Jordanie, ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO. La totalité de ces fonds a été affectée au projet « Prestation de services d'enseignement secondaire d'urgence dans les établissements ne relevant pas de l'UNRWA » dont l'objet est de soutenir des possibilités d'apprentissage parallèles pour les élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années d'études), afin qu'ils puissent obtenir de meilleurs résultats à l'examen général de fin d'études secondaires.

5. En mai 2009, S. A. la Cheikha Mozah bint Nasser Al Misned, première dame du Qatar et envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'éducation de base et l'enseignement supérieur, a fait part de sa volonté d'accorder un soutien financier supplémentaire d'un montant total de 2,8 millions de dollars aux cinq projets éducatifs d'urgence de l'UNESCO s'inscrivant dans le cadre de l'Appel éclair pour Gaza. Cet engagement s'est concrétisé par la signature d'un accord-cadre avec le bureau de S. A. la Cheikha Mozah le 8 juillet 2009, au Siège de l'UNESCO.

6. Les activités suivantes ont été achevées ; leur conception et les modalités de leur mise en œuvre ont été définies en étroite consultation avec d'autres organismes du système des Nations Unies et des acteurs humanitaires sur le terrain, afin d'assurer une cohérence sans faille du soutien apporté pour rétablir les services éducatifs à Gaza et de prendre en compte les difficultés opérationnelles imposées par la situation politique et les conditions de sécurité.

- (a) Entre avril et le début du mois de juin 2009, dans le cadre du projet « Prestation de services d'enseignement secondaire d'urgence dans les établissements ne relevant pas de l'UNRWA », l'UNESCO a octroyé un soutien au titre de cours de rattrapage destinés aux élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire de Gaza qui passaient l'examen général sanctionnant la fin des études secondaires (Tawjihee) en juin 2009. Cette initiative, qui a profité à plus de 5 000 élèves des six écoles publiques situées dans les zones les plus touchées par le récent conflit à Gaza, visait à aider à rattraper le retard dans l'apprentissage occasionné par le conflit, les écoles ayant été fermées pendant un mois. Elle a contribué à améliorer l'accès à l'enseignement supérieur des élèves de Gaza. Sa mise en œuvre a été rendue possible grâce à la contribution de 100 000 dollars provenant du Fonds-en-dépôt japonais pour le renforcement des capacités des ressources humaines. Compte tenu de la nécessité exprimée par les acteurs locaux de dispenser des cours comparables aux nouveaux élèves préparant le Twajihee, un programme complémentaire de cours de rattrapage est organisé cet été et au début de l'automne. Des fonds sont actuellement versés par l'Arabie saoudite et S. A. R. la Princesse Firyal aux fins de son financement. À noter, enfin, qu'une évaluation externe du programme de cours de rattrapage initial est prévue pour cet été. Ses résultats fourniront des informations utiles pour la conception et la mise en œuvre du programme complémentaire.
- (b) Afin d'améliorer la qualité des services éducatifs à Gaza, l'UNESCO, avec l'appui technique du Bureau de l'UNESCO à Beyrouth, a organisé un atelier de formation de formateurs d'une durée de cinq jours (9-13 mai 2009) sur les Normes minimales d'éducation dans les situations d'urgence du Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE) et sur les écoles comme zones de sécurité dans la ville de Gaza. Un groupe de 30 spécialistes de l'éducation, enseignants, chefs d'établissement et membres d'ONG ont suivi cette formation dispensée par trois formateurs spécialisés. Elle avait pour but l'application des normes minimales de

l'INEE en tant qu'instrument et ensemble de critères permettant d'assurer l'éducation en période d'urgence et de crise, ainsi que dans les situations de relèvement. Elle a également porté en outre sur les méthodes préventives à appliquer pour faire des écoles des zones de sécurité dans le contexte particulier de Gaza. Une formation complémentaire spécialisée concernant les normes de l'INEE sera offerte au début du mois d'août 2009 à un groupe de stagiaires sélectionnés fortement motivés. Une fois cette dernière formation achevée, des stages de formation aux normes de l'INEE de trois jours seront organisés au niveau du district dans toute la bande de Gaza.

7. Il convient de noter que le projet relatif à la remise en état d'urgence d'établissements d'enseignement supérieur prévoit un soutien à l'Université islamique, qui est l'université la plus touchée de Gaza. Ce projet permettra à cet établissement de continuer à dispenser un enseignement et à organiser des examens dès que possible.

## **Partie II – Communication et information : protection et sécurité des journalistes**

8. Le projet inclus dans l'Appel éclair pour Gaza intitulé « Renforcement de la sécurité et de la protection des journalistes et liberté de la presse dans la bande de Gaza » (200 000 dollars) a été financé en partie par la Finlande (100 000 dollars) et en partie par le PIDC (26 000 dollars), ainsi qu'à l'aide de crédits du Programme ordinaire. Ce projet a permis de répondre aux besoins immédiats en termes de soutien psychosocial des journalistes et photographes palestiniens, ainsi que de formation des organisations de médias locales en matière de sécurité et de secours d'urgence. Un cours de formation initial doit être organisé les 20 et 30 juin. Le projet portera en outre sur la mise en place d'un réseau d'appui aux professionnels des médias dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, dont la fonction sera de suivre et de traiter les problèmes liés aux atteintes à la liberté de la presse. Il donnera également aux journalistes l'occasion de renforcer leurs capacités professionnelles et d'échanger des informations concernant les meilleures pratiques.

## **Conclusion**

9. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre des activités de l'UNESCO, de même que celles d'autres acteurs humanitaires, a continué de se heurter aux restrictions imposées à l'entrée libre et continue des biens et des personnes dans Gaza. En dépit de cette situation et de l'absence de reconstruction des infrastructures, il a été possible de fournir une assistance humanitaire, notamment dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Les examens de fin d'année, aux niveaux secondaire comme universitaire, ont pu avoir lieu et des possibilités d'apprentissage parallèles ont pu être offertes aux élèves et aux étudiants.

10. Grâce au financement supplémentaire octroyé par divers donateurs, en particulier S. A. R. la Cheikha Mozah Bint Nasser Al Misned, première dame du Qatar et envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'éducation de base et l'enseignement supérieur, l'aide humanitaire fournie par l'UNESCO au titre du redressement du système éducatif de Gaza va considérablement s'accroître. En conséquence, une évaluation interne de l'intervention initiale de l'UNESCO face à la crise de Gaza sera entreprise en juillet 2009, en vue d'élaborer des recommandations concernant l'orientation stratégique et les modalités d'une réponse plus large à moyen terme à la crise en cours.

11. En outre, conformément à la demande de l'Autorité palestinienne, l'UNESCO continuera, comme elle s'y est engagée, à soutenir la mise en œuvre du Plan de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza (GERRP), lancé lors de la Conférence de Charm-el-Cheikh (2 mars 2009), notamment en ce qui concerne les volets éducation et patrimoine culturel de ce plan.

12. Il convient enfin de noter que parallèlement à sa réaction face à la crise humanitaire de Gaza décrite ci-dessus, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a continué de regrouper son aide générale au développement autour du programme de réforme et de développement de l'Autorité palestinienne couvrant la Cisjordanie et Gaza. À l'heure où le présent addendum est établi, les

programmes d'assistance à l'éducation, à la culture, au développement des médias et à l'autonomisation des femmes, représentaient plus de 15 millions de dollars des États-Unis, provenant pour l'essentiel de sources extrabudgétaires (voir document 182 EX/54).

13. Le Directeur général compte faire publier un addendum au présent document avant la 182<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/55 Add.

PARIS, le 17 septembre 2009  
Original anglais

Point 55 de l'ordre du jour

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE GAZA

### ADDENDUM

#### Résumé

Le présent document contient des informations actualisées sur l'action menée par l'UNESCO au titre de la reconstruction et du développement de Gaza depuis la publication du document 182 EX/55 et propose un projet de décision à cet égard.

Décision proposée : paragraphe 7.

1. Cet addendum présente des informations actualisées sur l'action menée par l'UNESCO au titre de la reconstruction et du développement de Gaza et sur les progrès réalisés en ce qui concerne la participation de l'Organisation à la réponse humanitaire du système des Nations Unies depuis la publication du document 182 EX/55.
2. Dans le domaine de l'éducation, grâce à un financement de l'Arabie saoudite et de S.A.R. la Princesse Firyal de Jordanie, un **camp d'été** a été organisé à Gaza en juillet-août 2009 pour plus de 780 élèves de 12 écoles publiques qui préparaient l'examen sanctionnant la fin des études secondaires (Tawjihee). Des cours ont été dispensés dans cinq matières principales : anglais, arabe, sport, activités culturelles et beaux-arts.
3. **Un atelier de formation de formateurs sur les Normes minimales du Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE)** a eu lieu dans la ville de Gaza du 2 au 6 août 2009. L'objet de cette formation était de mieux faire comprendre la manière dont les Normes minimales de l'INEE pouvaient être appliquées et adaptées pour renforcer les interventions éducatives dans la situation de crise actuelle. Dix-neuf participants, dont des représentants du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de quatre universités de Gaza, de l'UNICEF et d'ONG menant des activités dans le domaine de l'éducation, ont pris part à cette formation. Cela a permis de jeter les bases d'un programme de formation plus vaste à Gaza qui encouragera les enseignants et les directeurs d'école à appliquer les normes minimales d'éducation dans les situations d'urgence pour améliorer la qualité des services éducatifs en dépit de circonstances difficiles.

4. Parallèlement à la mise en œuvre des activités susmentionnées, une **évaluation interne** des premières interventions de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation a été entreprise en juillet 2009. Cette évaluation a confirmé la pertinence du positionnement stratégique de l'UNESCO dans des domaines présentant des lacunes tels que le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur et a permis de formuler des recommandations sur la manière dont l'UNESCO peut continuer de contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement à Gaza compte tenu de la situation sur le terrain. Il est notamment recommandé de développer les activités de projet en cours conformément aux grandes lignes présentées dans le cadre de l'Appel éclair pour Gaza. Au niveau de l'enseignement secondaire, il est prévu d'organiser des cours de rattrapage tout au long de l'année pour les élèves du deuxième cycle, des cours d'été ainsi que des cours de rattrapage pour préparer le Tawjihee en juin 2010. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, on continuera de s'attacher à permettre aux universitaires d'accéder aux réseaux de connaissances et aux réseaux professionnels, notamment à assurer un accès universitaire aux groupes d'étudiants vulnérables comme les personnes déplacées. Dans le prolongement des activités passées, on continuera de s'employer à améliorer la qualité grâce à la formation des formateurs aux normes minimales d'éducation dans les situations d'urgence. Conformément aux recommandations de l'évaluation, les deux derniers projets de l'UNESCO s'inscrivant dans le cadre de l'Appel éclair seront en outre entrepris.

5. Grâce aux ressources (25 000 dollars des États-Unis) reçues de l'Ambassadrice de bonne volonté, Mme Ute-Henriette Ohoven, lors de la réunion annuelle des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO en mai 2009, pour le projet sur l'autonomisation des jeunes isolés et marginalisés dans la bande de Gaza, trois stages de formation ont actuellement lieu à Gaza sur la **promotion des médias et des TIC** aux fins de la restauration de la cohésion sociale et du rétablissement des liens entre les jeunes et les étudiants de Gaza et les jeunes de Cisjordanie et de l'étranger. Ces stages visent à développer les compétences et les capacités des participants en ce qui concerne la production de contenus dans les TIC et les médias afin de contribuer à la création d'emplois et à la mise en place de réseaux d'appui et de partenariats via Internet.

6. En août 2009, 35 professionnels des médias venant de 20 médias différents de Gaza ont participé au Caire à un **stage de formation sur la sécurité** qui était financé au titre du Programme ordinaire et du PIDC (51 000 dollars des États-Unis) et organisé en coopération avec le réseau palestinien Ma'an. Les participants ont en outre reçu un soutien psychosocial et appris des techniques permettant de faire face au stress et aux traumatismes endurés par les professionnels des médias en raison de la situation difficile sur le terrain.

7. Compte tenu des informations fournies dans les documents 182 EX/55 et Add., le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les dispositions des quatre Conventions de Genève (1949), de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) et des Protocoles y relatifs, ainsi que de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), et les recommandations, résolutions et décisions de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel,
2. Ayant examiné les documents 182 EX/55 et Add.,
3. Ayant également examiné les documents 182 EX/54 et Add.,
4. Notant avec une profonde préoccupation le très lourd tribut payé par les civils palestiniens ainsi que les morts et les blessés parmi les civils israéliens pendant l'escalade de la violence et des hostilités en décembre 2008 et janvier 2009,

5. Notant également la destruction d'infrastructures, la grave détérioration de services essentiels et les dégâts causés aux écoles, universités et sites du patrimoine culturel par l'escalade de la violence et des hostilités en décembre 2008 et janvier 2009, et reconnaissant que les écoles, universités et sites du patrimoine culturel ne doivent pas être mêlés aux conflits militaires,
6. Rappelant la réunion d'information organisée le 6 février 2009 par le Directeur général pour donner aux États membres des informations actualisées sur le résultat des évaluations rapides des besoins effectuées dans la bande de Gaza, et sur la participation de l'UNESCO à la réponse humanitaire à la situation résultant de l'escalade de la violence et des hostilités en décembre 2008 et janvier 2009,
7. Rappelant également le ferme engagement pris par la communauté internationale en faveur du Plan de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza présenté à la Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de Gaza (2 mars 2009, Charm-el-Cheikh, Égypte),
8. Félicite le Directeur général pour la réponse rapide de l'UNESCO à la situation dans la bande de Gaza et le remercie de l'ouverture d'une antenne de projet de l'UNESCO dans la ville de Gaza et des initiatives qu'il a déjà mises en œuvre dans le domaine de l'éducation et pour la sécurité des professionnels des médias, conformément aux six projets de l'UNESCO retenus dans l'Appel éclair des Nations Unies pour Gaza ;
9. Invite le Directeur général à continuer de contribuer à la réponse humanitaire des Nations Unies à Gaza dans les domaines de compétence de l'Organisation ;
10. Note à cet égard l'importance de la circulation libre et continue du personnel et des produits humanitaires de première nécessité pour la bonne exécution des projets susmentionnés ;
11. Invite le Directeur général à participer activement à la réponse intégrée des Nations Unies au Plan de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza élaboré par l'Autorité palestinienne, en concentrant ses efforts sur la contribution de l'UNESCO aux volets éducation et protection du patrimoine culturel de ce plan ;
12. Remercie les États membres et les donateurs, en particulier la Cheika Mozah Bint Nasser al Missned, Première Dame du Qatar et envoyée spéciale de l'UNESCO pour l'éducation de base et l'enseignement supérieur, de leurs généreuses contributions financières aux projets de l'UNESCO retenus dans l'Appel éclair des Nations Unies pour Gaza et invite les États membres, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et les institutions internationales et nationales pertinentes ainsi que les institutions privées à poursuivre leur aide à cet égard au moyen de fonds extrabudgétaires ;
13. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 184<sup>e</sup> session et invite le Directeur général à lui soumettre un rapport d'étape sur ce sujet.